

PROTÉGER ET VALORISER LES RESSOURCES FOURRAGÈRES

Décembre 2015

Le Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PAAPSSP)

Le Niger, pays enclavé de 1 267 000 km² est caractérisé par un climat de type sahélien. Du nord au sud la pluviométrie annuelle varie de 50 à 800 mm. La population de 18 millions d'habitants, dont 80 % vit en milieu rural, tire l'essentiel de ses revenus des activités agricoles et d'élevage. Bien que complémentaires, ces activités sont de plus en plus conflictuelles du fait de la pression qu'elles exercent sur les espaces et les ressources naturelles.

La mobilité des troupeaux, pratiquée par les éleveurs permet d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles qui fluctuent dans l'espace (zones agro-écologiques) et dans le temps (saison des pluies et saisons sèches). La pression croissante sur les espaces et ressources nécessite l'élaboration et la mise en œuvre de schémas d'aménagement pastoraux, qui facilitent l'accès à l'eau et aux pâturages en clarifiant les règles d'usage mais aussi en planifiant des aménagements tels que des ouvrages hydrauliques et des pistes de transhumances.

La stratégie d'intervention du PAAPSSP repose sur le renforcement des capacités des acteurs dans l'exécution de leur mandat respectif afin qu'ils assurent la durabilité des investissements et reproduisent les démarches mises en œuvre. Dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement pastoraux, le PAAPSSP a mobilisé les acteurs du niveau central, régional, départemental, communal et villageois.

En cinq années de mise en œuvre, le PAAPSSP a foncé 50 puits pastoraux, réhabilité 22 et créé 3 stations de pompage. Il a aussi balisé 3.000 km de pistes de transhumance, ouvert 3.000 km de bandes pare-feux, qui ont permis de constituer des stocks fourragers de plus de 800 tonnes.

Ces interventions ont permis, au Ministère de l'Élevage, à la CTB et à leurs partenaires que sont les collectivités territoriales, les associations d'éleveurs et les structures du Code rural, de tirer de nombreuses leçons.

Amélioration des revenus par l'ouverture de bandes pare-feux

Points clés:

- Chaque année, à la fin de la saison des pluies, des milliers d'hectares de pâturages partent en fumée du fait des feux de brousse. Ceci entraîne d'énormes pertes de fourrages pourtant indispensables à la survie du cheptel.
- Dès son démarrage en 2010, le PAAPSSP pour contribuer à la sécurisation des systèmes pastoraux, a mis en œuvre des opérations d'ouverture de bandes pare-feux, qui revêtent une importance capitale pour la protection et la sécurisation des réserves fourragères.
- La mise en œuvre de cette activité est basée sur le système du « cash for work » afin de soutenir l'économie locale et de renforcer les capacités de résilience des populations et du bétail durant les périodes de soudures.
- L'innovation apportée par le PAAPSSP est de conjuguer l'ouverture des bandes pare-feux avec le ramassage et à la commercialisation de la paille. Le fourrage ainsi collecté contribue aussi bien à la sécurisation de l'alimentation du bétail en période de soudure qu'à l'amélioration des ressources financières des communes et des travailleurs impliqués.
- Pour pérenniser cette approche d'ouverture des bandes pare-feux couplé au ramassage et commercialisation de la paille, il est nécessaire que l'État, les communes, les organisations de producteurs et les partenaires techniques et financiers s'investissent pleinement pour aider les acteurs locaux à poursuivre la mise en œuvre de ces opérations.
- Dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources pastorales, il est conseillé d'inscrire les opérations de pare-feux, basé sur la valorisation de la paille dans les plans de développement communaux et les schémas d'aménagement des espaces ruraux.

Introduction

Chaque année, à la fin de la saison des pluies, des milliers d'hectares de pâturages partent en fumée du fait des feux de brousse, ce qui entraîne d'importantes pertes de fourrages pourtant indispensables à la survie du cheptel.

Les feux de brousse, constituent une préoccupation quotidienne pour les éleveurs. En l'absence de mesures de lutte préventive, ces feux incontrôlés peuvent, en quelques heures, détruire des milliers d'hectares de pâturages, ce qui occasionne parfois des pertes en vies humaines et en cheptel. La destruction du couvert végétal qui en découle appauvrit toujours la biodiversité, mais aussi oblige les éleveurs à modifier leurs itinéraires de pâturage.

Dans les années 1970-90, pour lutter contre les feux de brousse, l'Etat mobilisait des moyens conséquents pour mener des actions curatives notamment à travers les services forestiers. Dans les années 1990-2010, les

interventions structurelles de l'Etat ont progressivement laissées la place aux interventions ponctuelles des projets de développement. Ces derniers réalisent l'ouverture de bande pare-feux soit à travers des moyens mécaniques, soit en impliquant les populations mais sans valoriser des pailles dégagées. De plus ces approches ponctuelles ont rarement responsabilisé les communes dans leur mise en œuvre.

L'élément novateur promu par le PAAPSSP, dès 2010, consiste à faire de l'ouverture de bandes pare-feux une réponse structurelle en vue de constituer des stocks fourragers pour améliorer l'alimentation du cheptel en période de soudure dans une logique d'aménagement de l'espace pastoral. Les opérations d'ouverture de bandes pare-feux conjuguées au ramassage, stockage et commercialisation de la paille, reposent sur une implication et une responsabilisation accrue des communes et des communautés à la base qui permet aussi bien d'assurer la protection ressources pastorales que d'améliorer les ressources financières des communes et des personnes impliquées.

« En période de soudure la vente de la paille issue de l'ouverture de bandes pare-feux peut être comparée aux opérations de vente de céréales à prix modéré pour atténuer la souffrance des populations en insécurité alimentaire. »

M. Diori Douramane, Maire de la commune rurale de Falwel, région de Dosso

Justification de l'approche

Les bandes pare-feux : un moyen de protection de l'environnement et de sécurisation des systèmes pastoraux.

Les feux de brousse constituent un fléau qui frappe régulièrement les zones pastorales et agro-pastorales. Ces feux occasionnant parfois des pertes en vies humaines, mais impactent toujours les dynamiques pastorales en modifiant les itinéraires des pasteurs et de leurs cheptels.

« En 2010, avant l'intervention du projet, une superficie de 12 064 hectares (ha) avait été dévastée par les feux de brousse dans l'enclave pastorale de Sabon Yayi dans la région de Dosso, mais elle a été de moins de 600 ha en 2013 et de 110 ha en 2014 »

(Source : Direction Départementale de l'Environnement de Doutchi).



Feux de brousse à Falwel – Dosso

Les bandes pare-feux sont des espaces sur lesquels la paille est enlevée pour constituer des « coupe feux » en vue d'arrêter la progression des feux dans les vastes superficies de pâturages. Les bandes pare-feux revêtent une importance capitale dans la protection et la sécurisation des réserves fourragères.

Habituellement, la paille labourée, balayée est mise sur le côté des bandes pare-feux et laissée sur place. Dans certains cas elle est exploitée par les éleveurs de passage ou par les troupeaux villageois, elle est rarement ramassée par les populations riveraines et ramenée au village. Le plus souvent la partie restante de la paille est ramenée dans les bandes pare-feux par le vent, ce qui atténue d'autant l'effet « pare-feux ». De plus une partie de cette paille amassée pourrie sur les côtés ou est détruite par les termites, ce qui dans tous les cas diminue d'autant le fourrage disponible pour le cheptel.



Feu de brousse stoppé par une bande pare-feu à Abou Haya –Tahoua

L'activité pare-feu, conjuguée au ramassage, stockage et commercialisation, de la paille a comme double objectif de protéger et valoriser les potentiels fourragers en constituant des réserves stratégiques de fourrages.

L'approche promue par la PAAPSSP, vise à faire de la pratique des bandes pare-feux une activité économique structurelle en

1. soutenant l'économie locale à travers l'utilisation du « cash for work »
2. en accompagnant la commercialisation de la paille en période de soudure afin de réduire l'insécurité alimentaire du bétail et procurer des revenus substantiels aux ménages et aux communes.



Une bande pare-feu « classique » avec déplacement de la paille sur les côtés

Sur la base d'une production moyenne de 500 kilos/ha, les feux de brousse ont dévasté 36 468 tonnes de matière sèche dans la seule région de Tahoua en 2011, ce qui correspond à une perte économique de l'ordre de 364 680 000 FCFA, à raison de 10 000 FCFA la tonne de paille.

Source : Rapport d'évaluation annuel des actions pare-feux.



Mobilisation des femmes pour le ramassage de la paille

Opérationnalisation de l'approche

Le PAAPSSP a mené sa première campagne d'ouverture de bandes pare-feux en 2010-2011. Il s'agissait d'une action d'urgence commanditée par le Ministère de l'élevage suite à bilan pastoral déficitaire. L'objectif était de protéger les réserves fourragères tout en injectant des moyens financiers en vue d'améliorer les capacités de résilience des éleveurs. Cette première intervention a été mise en œuvre selon les modalités classiques c'est-à-dire en laissant sur les cotés des bandes pare-feux la paille dégagée, qui le plus souvent est perdue pour le cheptel.

Suite au bilan de la campagne 2010-2011, les parties prenantes du PAAPSSP ont décidé qu'en 2011-2012 la paille dégagée sur les bandes pares feu serait ramassée pour constituer des réserves fourragères stratégiques. Cette option cadre parfaitement avec

l'ordonnance relative au pastoralisme (n° 2010-29 de 20 mai 2010) qui précise en son article 60 les règles de ramassage et de commercialisation de la paille.

Avant l'extension à l'ensemble des sites d'intervention, le ramassage et le stockage de la paille sur les bandes pare feu a été testé dans les communes de Falwel et Matankari dans la région de Dosso, et celles de Tama-ya et Bambaye dans la région de Tahoua. Le processus de collecte incluait le ramassage proprement dit, la mise en botte de la paille et son acheminement sur un site de stockage identifié et aménagé par la commune.

De ce fait les pailles récoltées ont aussi été valorisées comme composant principal des blocs multi-nutritionnels fabriqués pour les animaux. Ces deux formes de compléments fourragers (paille brute ou paille broyée), permettent au bétail de mieux résister durant la période de soudure (avril - juin).



Broyeuse installée à Abou Haya –Tahoua



Magasin de stockage, site d'Abou Haya



photo de transport de la paille



Stock de paille ramassée à Sabon Yayi

Étapes de mise en œuvre :

○ *Étape 1 :*

L'identification des sites – Elle repose sur une mission organisée avec les cadres régionaux et départementaux de l'élevage et de l'environnement pour identifier les zones riches en pâturages qui méritent d'être protégées contre les feux de brousse.

○ *Étape 2 :*

Partage des rôles et responsabilités – Une rencontre régionale regroupe la Direction Régionale de l'Élevage (DREL) et de l'Environnement, des représentants des Directions Départementales de l'Élevage et de l'Environnement, les autorités préfectorales, communales, traditionnelles, les structures du Code Rural et les autres programmes intervenants dans le secteur. Cette rencontre vise à clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans les mises en œuvre des activités et d'harmoniser les modalités de mise en œuvre. Une séance de travail complémentaire permet la finalisation et l'internalisation de l'accord d'exécution signé avec la DREL.

○ *Étape 3 :*

Mobilisation sociale – Mission d'information, de sensibilisation et de mobilisation de la population afin de susciter leur adhésion mais aussi de préciser les modalités pratiques de mise en œuvre. C'est également au cours de cette mission que les encadreurs locaux (chefs d'équipe, traceurs, représentants des organisations d'éleveurs) sont identifiés et que la date de démarrage de l'activité est arrêtée d'un commun accord avec les communautés.

○ *Étape 4 :*

Mise en œuvre des travaux – Organisation des chantiers. Cette étape met l'accent sur la constitution des équipes, dotation en matériels de chantier, formation des superviseurs, chefs des chantiers et agents traceurs.

○ *Étape 5 :*

Suivi et bilan des activités – Les opérations d'ouverture de bandes pare feux s'étale sur 3 à 4 mois (novembre à mars). Un dispositif de suivi, contrôle et évaluation est mis en œuvre afin de renseigner le programme de l'avancement des travaux et de tirer annuellement des enseignements.

Protéger et valoriser les bandes pare-feux :

une responsabilité communale qui repose sur un travail d'équipe.

Pour mettre en œuvre des chantiers d'ouverture des bandes pare-feux, plusieurs acteurs sont mobilisés et jouent des rôles complémentaires.

- Le superviseur, identifié parmi les agents de l'Élevage, assure l'encadrement des travaux d'ouverture des bandes pare-feux, assure la liaison chantier – Direction régionale du PAAPSSP et facilite le déblocage des difficultés sur le chantier.
- Le chef de chantier est généralement l'agent communal de l'environnement. Il assure le respect des normes techniques dans le traçage et l'ouverture des bandes pare-feux. Il tient à jour les fiches de présence sur le chantier et contribue à la mobilisation des populations.
- Les traceurs identifiés et mobilisés localement par le chef de chantier, tracent les bandes pare-feux conformément aux directives données par le chef du chantier. Ils contribuent à l'encadrement des populations dont ils sont les porte-paroles.
- Les populations mobilisées pour l'ouverture des bandes et le ramassage de la paille se constituent en équipes de travail selon des modalités propres à chaque communauté. Ces équipes regroupent aussi bien des populations locales que des éleveurs transhumants. Les travailleurs dans le cadre d'activités « cash for work » sont généralement composés de la main-d'œuvre locale qui est identifiée et organisée en équipes de 10 à 15 personnes. Selon les spécificités des régions, ils sont payés par kilomètre de bande pare-feux réalisé ou par tonnes de paille ramassée et stockée. Ces opérations de ramassage et de stockage de la paille sont placées sous la supervision des COGES.

« Depuis que j'ai commencé à suivre les bandes pare-feux, j'ai constaté l'amélioration de la technique, du suivi et du contrôle des travaux. Les bandes pare-feux sont bien faites, bien nettoyées et coupent réellement le trajet des incendies »

Assane Morou : Ex-Préfet de Loga, Région de Dosso

Au début de l'opération le maire met en place un comité de gestion de la paille (COGES-paille) à travers un arrêté communal. Ce comité a pour rôles ;

1. la supervision de l'acheminement de la paille du site du pare-feu jusqu'au lieu de stockage,
2. la protection des stocks constitués,
3. la vente de la paille et
4. la gestion des ressources financières issues de la vente conformément à une clé de répartition préalablement établie en réunion du COGES sur la base suivante ; 50% pour la reconduction de l'opération, 30% pour la création d'une banque aliment bétail et 20%.

Enseignements

Ce qu'il faut retenir :

Les bandes pare-feux, une opportunité pour accroître les revenus des populations locales !

Sur l'ensemble de sa zone d'intervention et en 4 campagnes le PAAPSSP a réalisé 3 030 km de bandes pare-feux. Ceux-ci ont permis de sécuriser 10 053 000 ha d'espaces pastoraux et de collecter 492 tonnes de paille qui ont été stockées et vendues en période de soudure. Ce stock de paille couvre les besoins d'environ 2 674 Unités Bétail Tropical (UBT) pendant 30 jours en période de soudure.

En plus des revenus individuels engrangés par les travailleurs, mobilisés lors des opérations d'ouverture et de ramassage de la paille, les COGES à travers la vente de paille stockée ont réalisés des recettes variant de 250 000 à 800 000 FCFA par site et par an. Les modalités d'intervention mis en œuvre par le PAAPSSP ont permis une appropriation de l'action par les acteurs

communaux (*élus et services techniques*) et une maîtrise des opérations par les communautés grâce à l'accompagnement dont ils ont bénéficiés.

En 2014, après l'arrêt des opérations financées par le PAAPSSP, à partir des recettes générées par la vente de la paille stockée l'activité s'est poursuivie au niveau de quatre sites dans deux régions (*Toudoun Baréwa et Abouhaya dans la région de Tahoua, Garin Kalla et Mai Koulaké dans la région de Maradi*). Ceci dénote que les populations ont compris le sens et l'intérêt du mode d'intervention promu par le PAAPSSP et indique que cette activité peut se renouveler sans appui extérieur.

Ces exemples, certes très encourageants, restent cependant de portée limitée. Leur faisabilité à grande échelle (*superficies protégées contre les feux de brousse, quantité de paille stockée*) nécessite encore des appuis extérieurs afin de promouvoir cette nouvelle modalité de valorisation des espaces pastoraux.

En effet en raison des faibles capacités financières des communes pastorales, il paraît nécessaire de poursuivre l'accompagnement de la réalisation de bandes pare-feux dans une logique de maîtrise d'ouvrage communale. Cette implication des communes doit se faire sous la supervision des élus et des services techniques déconcentrés, afin qu'ils coordonnent ensemble l'établissement de plan d'aménagement des espaces pastoraux, mais aussi les opérations de « *cash for work* » pour les populations mobilisés. Cet accompagnement doit aussi associer de plus en plus fortement les acteurs à titre privés notamment pour les activités de collecte et de valorisation de la paille.



Haoua, bénéficiaire du programme Cash for work, Falwel – Dosso

En 2013-2014, Haoua a participé à la mise en œuvre du projet de lutte contre les feux de brousses financé par le PAAPSSP. L'équipe d'Haoua composée de 10 personnes a réalisé 4 km de bandes pare-feux. À raison d'un coût négocié de 50 000 FCFA le km, Haoua a bénéficié d'une somme de 20 000 FCFA. Elle a utilisé cette somme pour acheter un bouc à 7 800 FCFA et deux tenues scolaires à 5 500 FCFA pour ses enfants qui sont au collège. Elle a également remboursé un crédit de 4 000 FCFA qu'elle a contracté pour payer les frais de construction des classes en paillotes du collège. Elle a également acheté quelques fournitures scolaires à ses enfants avec le reste de la subvention reçue.

Ce qu'il faut adapter :

Passer de la paille au foin, dans une logique de pare-feux.

La période d'ouverture des bandes a été progressivement avancée sans pour autant arriver à une date de démarrage optimum qui se situe idéalement vers la fin août. L'intérêt d'avancer la date de mise en œuvre est double : d'une part de prévenir les feux de brousse qui se déclenchent déjà en fin septembre et d'autre part d'améliorer la qualité du fourrage en récoltant du foin qui est beaucoup plus nutritif que la paille.



Foin récolté sur les bandes pare-feux

Recommandations

Poursuivre l'accompagnement jusqu'à son autofinancement.

L'accompagnement par les projets devrait progressivement se focaliser sur l'organisation des acteurs locaux et communaux, afin de mettre en place une réelle approche d'aménagement de l'espace pastoral, basé sur la valorisation optimale des ressources pastorale.

Les opérations d'ouverture des bandes pare-feux sont une réponse efficace à la sauvegarde du potentiel fourrager. Elles permettent par la même occasion de constituer des réserves fourragères, qui conjuguées au ramassage et à la commercialisation de la paille peuvent assurer des revenus complémentaires pour les populations et les collectivités locales.

Cette appropriation par les acteurs locaux et communaux pourrait encore se développer en poursuivant l'accompagnement des communes afin qu'elles prennent

en charge le financement de ces opérations, notamment dans le cadre de l'intercommunalité.

De ce fait il est conseillé d'inscrire les opérations de pare-feux avec ramassage et valorisation de la paille dans les PDC et les budgets des communes, en privilégiant les communes à haute potentialité en matière de fourrages.

Afin de pérenniser les opérations pare-feux avec valorisation optimale des ressources pastorales, il est nécessaire de mieux définir les rôles et responsabilités des différents acteurs ; *Etat, communes, communauté, organisation d'éleveurs, chefferie, PTF* pour inscrire cette approche dans une réelle logique d'aménagement de l'espace.

Néanmoins, l'approche par le cash for work reste à encourager, car elle permet d'injecter du revenu dans l'économie locale. Cependant à moyen terme elle pourrait progressivement se focaliser sur des activités structurantes (*Banquettes, demi lunes, etc.*) en lieu en place des actions à reconduire annuellement (*ramassage, stockage et commercialisation*) de la paille/foin qui peuvent s'autofinancer.

**BTC**

La CTB, l'agence belge de développement, appuie et encadre des programmes de développement pour le compte de l'État belge et d'autres donneurs d'ordre.

Rue Haute 147
1000 Bruxelles, Belgique
T + 32 (0)2 505 37 00
info@btcctb.org
www.btcctb.org

Ont contribué à cette publication

Moussa Sayo Issoufou (*Responsable S&E PAAPSSP*), Hambali Boubé (*Assistant technique PAAPSSP*), Chabbert Jacques (*Co-responsable du PAAPSSP*), Badamassi Djariri (*personne ressource*)



Royal Tropical Institute

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT